**DÉCLARATION DE L'UA SUR LES ENJEUX ET DÉFIS FONCIERS: UN EXAMEN DES PROGRÈS EFFECTUÉS Rapport à la**

**Conférence du Comité technique spécialisé sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement Octobre 2017**

**INTRODUCTION ET CONTEXTE**Le présent rapport résume les progrès réalisés dans la mise en œuvre des principales décisions de l'Union africaine (UA) sur la politique et la gouvernance foncière, y compris celles réalisées sous les auspices de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA à travers l’approbation du plan de mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'UA[[1]](#footnote-1), et de la *Déclaration sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique[[2]](#footnote-2).* Des progrès sont également signalés dans la mise en oeuvre des recommandations / décisions du Comité technique spécialisé (CTS) sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement et la Déclaration de Malabo sur l’accélération de la croissance et de la transformation agricoles en vue d'une prospérité partagée et des moyens de subsistance améliorés[[3]](#footnote-3). Ce rapport met également en évidence les principales conclusions de la recherche menée au cours des deux dernières années par l'Initiative sur les politiques foncières de CUA-CEA-BAD (IPF) sur le foncier, l’ethnicité et les conflits en Afrique; le rapport se termine par des recommandations clés.**PARTIE I: PRINCIPAUX ENGAGEMENTS SUR LA GOUVERNANCE FONCIÈRE**

**L'Agenda 2063 de l'UA et les Objectifs de développement durable de l'ONU (ODD)**

La bonne gouvernance foncière est citée comme étant essentielle pour réaliser l'Agenda 2063, en particulier les objectifs liés à la qualité de vie et au bien-être (objectif 1 de l'UA), à l'agriculture (objectif 5 de l'UA), à l'environnement (objectif 7 de l'UA), à la paix et à la sécurité (objectif 13 de l'UA ) et à l'égalité des sexes (objectif 17 de l'UA). De même, la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) est requiert une bonne gouvernance foncière, en particulier les objectifs liés à: l'élimination de la pauvreté (ODD 1); l’élimination de la faim et la promotion de l'agriculture durable (ODD 2); l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ODD 5); la croissance économique inclusive (ODD 8); l'emploi productif (ODD 11); les établissements humains (ODD 11) et les sociétés pacifiques et inclusives (ODD 16). Le plan de mise en œuvre décennal de l'Agenda 2063 est spécifique lorsqu’il cite l'Initiative sur les politiques foncières en Afrique (IPF) en tant qu'institution pour la promotion de la productivité et de la production agricoles, domaine prioritaire 1 de l'objectif 5 (agriculture). Les principales actions et jalons à cet égard comprennent l'alignement des plans d'investissement agricole (NAIP) sur les objectifs de Malabo d'ici 2017. En plus de l'objectif lié à l'agriculture, le plan de mise en œuvre note qu'une stratégie clé pour réaliser des économies et communautés éco énergétiques respectueuses de l'environnement, est de «mettre en œuvre intégralement le Cadre et les Principes directeurs de l'UA sur les politiques foncières en Afrique» au niveau national et de «promouvoir la domestication du Cadre et Principes directeurs sur les investissements fonciers à grande échelle en Afrique ". Les objectifs et les indicateurs clés associés à l'Agenda 2063 de l'UA (à atteindre d'ici 2023) et aux ODD (à atteindre d'ici 2030) comprennent les objectifs et indicateurs de gouvernance foncière dans les domaines suivants: l'accès équitable à la terre pour les femmes, les hommes et les jeunes; et la sécurité des droits fonciers pour les femmes et les groupes vulnérables. Par exemple, pour parvenir à une égalité totale des sexes (objectif 17 de l'UA), le plan de mise en œuvre recommande que 20% des femmes en zones rurales aient accès et contrôlent leurs terres d'ici 2023. De même, les ODD recommandent qu'en 2030, «tous les hommes et les pauvres, en particulier les pauvres et les vulnérables, aient des droits égaux ... [de] la propriété et de contrôle des terres.**La Déclaration de l'UA sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique (2009)**Dans la Déclaration de l'UA sur les problèmes et enjeux fonciers (Déclaration de l'UA sur le foncier), les chefs d'État et de gouvernement ont décidé de s'approprier et de mener des processus de réforme foncière en renforçant les institutions en vue d'une gouvernance foncière efficace et en allouant des ressources budgétaires adéquates pour l'élaboration de politiques, pour leur mise en œuvre et pour le suivi des progrès réalisés. Ils ont également décidé d'assurer un accès équitable à la terre à tous les utilisateurs de terres et, d'améliorer l'accès à la terre et la sécurité foncière pour les femmes, en tant que priorités clés. La Déclaration de l'UA sur le foncier exhorte les États membres à élaborer des politiques foncières globales qui répondent aux besoins spécifiques de chaque État et à créer des capacités humaines, financières et techniques adéquates conformément au Cadre et Lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique (CLD)[[4]](#footnote-4). La Déclaration invite les CER à intégrer les questions de gouvernance foncière dans les cadres, politiques et protocoles communautaires et, à organiser des plateformes pour la diffusion des connaissances et le partage des meilleures pratiques. La Déclaration de l'UA sur le foncier exhorte la CUA en partenariat avec la CEA, la BAD et les CER à mettre en place un mécanisme institutionnel approprié pour la coordination, un cadre de suivi pour le suivi des progrès et un fonds pour soutenir les activités de mise en œuvre de la Déclaration de l'UA sur la terre.**Déclaration de Malabo sur l'accélération de la croissance et la transformation agricole (2014)**La Déclaration de Malabo sur l'accélération de la croissance et la transformation agricoles en vue d'une prospérité partagée et des moyens de subsistance améliorés spécifie le régime foncier comme l'un des domaines d'engagement dans l'agriculture, tout en reconnaissant qu'il ne «soit pas complètement sous le mandat du ministère de l'Agriculture»[[5]](#footnote-5). Les bonnes politiques et la gestion des terres sont citées comme essentielles pour réaliser une transformation agricole avec l'accès équitable à la terre et les droits fonciers sécurisés en tant qu'éléments essentiels à l'investissement et à la gestion durable des terres. Les cibles et indicateurs de suivi principaux et de rapport de la Déclaration de Malabo pour l'agriculture comprennent des cibles et des indicateurs liés à la gouvernance foncière. A cet égard, la recommandation est que 100% des ménages agricoles possèdent des droits de propriété ou des droits fonciers sécurisés d'ici 2025 (Cible 3.1vi)[[6]](#footnote-6) **Recommandations du CTS de l'UA sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement**Après examen du rapport sur la Déclaration de l'UA sur les enjeux et défis fonciers en Afrique: Examen des progrès réalisés en 2015 par le Comité technique spécialisé de l'UA (CTS) sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement, ce dernier a décidé de[[7]](#footnote-7) : établir et renforcer le Centre africain sur les politiques foncières en vue d’assurer le leadership, la coordination, de promouvoir le partenariat et de promouvoir le plaidoyer politique; de mettre en œuvre un cadre complet de suivi-évaluation pour suivre les progrès / partager les leçons; commencer à mobiliser des ressources et à actualiser un fonds sur les politiques foncières alimenté par les États membres et les partenaires ; et utiliser les principes directeurs de l'UA sur les investissements fonciers à grande échelle en Afrique. Le CTS a également recommandé que les États membres attribuent 30% de droits fonciers documentés aux femmes et améliorent les droits fonciers des femmes par le biais de mécanismes législatifs et autres**PARTIE II: PROGRÈS FAITS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCLARATION DE L'UA SUR LE FONCIERLE CENTRE AFRICAIN DE LA POLITIQUE FONCIÈRE (ALPC)** Suite à la recommandation de la Conférence inaugurale du Comité technique spécialisé (CTS) sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement en 2015 pour l'établissement et la mise en place du Centre africain sur les politiques foncières (CAPF) " en vue d’assurer le leadership, la coordination, la création de partenariats et la promotion du plaidoyer politique au niveau des Etats membres ", la Commission de l'Union africaine (CUA) sous les auspices de l’IPF a fait des progrès pour assurer la transition de l'Initiative de politique foncière (IPF) vers le CAPF. À cet égard, la Commission, avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de développement (BAD), a fourni des orientations au secrétariat de l’IPF en approuvant une feuille de route pour la transition et le raffinement d'une stratégie et d'un plan d'affaires pour le CAPF, en tenant compte des enjeux émergents. À cet égard, il est proposé que les *interventions clés de la CAPF* soient guidées par la stratégie de mise en œuvre de la Déclaration de l'UA sur les enjeux et les défis fonciers et approuvées par les parties prenantes comme suit: a) la génération, la diffusion et la gestion des connaissances pour renforcer la base de données probantes pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques foncières; b) plaidoyer et sensibilisation pour construire et maintenir une volonté et un engagement politiques pour l'amélioration de la gouvernance et de la gestion des terres; c) renforcement des capacités pour consolider la capacité des ressources humaines et des institutions d'administration foncière; d) suivi et évaluation pour rendre opérationnel le suivi et l'évaluation de la gouvernance foncière en Afrique; et e) partenariats et mobilisation des ressources pour promouvoir les synergies, la coordination et l'alignement, et soutenir la mobilisation des ressources pour le secteur foncier. Les *domaines d'intervention thématiques du CAPF* sont guidés par les engagements clés et les décisions existantes en matière de gouvernance foncière, ainsi que par des domaines qui ont été jugés essentiels à la réalisation d'un développement durable à grande échelle du continent conformément à l'Agenda 2063, aux ODD et à la Déclaration de Malabo sur la Croissance et la transformation agricoles. Ils comprennent : le développement des politiques foncières nationales, l’administration des terres et les systèmes d'information foncière, données foncières, statistiques, l’égalité des sexes en matière foncière, les investissements fonciers et l’agriculture, la gestion des ressources naturelles et les conflits, les implantations et le développement urbains, la jeunesse , migration et emploi . Alors que le CAPF opérera principalement au niveau continental, une approche régionale est essentielle au renforcement de la capacité des CER et d'autres institutions régionales en vue de la mise en œuvre réussie des engagements de gouvernance foncière. En outre, des études pilotes au niveau des pays sont utiles pour éclairer les directives et autres outils, ainsi que pour répondre à l’exigences pour les États Membres de renforcer leurs capacités techniques en matière d'élaboration et de mise en œuvre des politiques foncières. **INTÉGRER LA GOUVERNANCE FONCIÈRE DANS LES PROGRAMMES DES CER**La Déclaration de l'UA sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique invite les Communautés économiques régionales (CER) à «convoquer des plateformes régionales périodiques pour faciliter le partage d'expériences, des leçons apprises et la diffusion des meilleures pratiques en matière de formulation, de mise en œuvre et de suivi des politiques foncières en partant des expériences des États membres. "La Déclaration de l'UA sur le foncier appelle également les CER à "saisir et aborder de manière appropriée les questions foncières dans leurs propres ... cadre politique [s]". Une évaluation complète par l’IPF en 2013 des portes d'entrée potentielles pour traiter de la gouvernance foncière en vue de promouvoir les mandats des CER a révélé de grands besoins et potentiels. En effet, les CER ont salué l'initiative visant à élaborer un projet conjoint visant à intégrer les problèmes de gouvernance foncière dans leurs programmes respectifs afin de garantir que les défis liés aux terres ne gênent pas les efforts des CER pour promouvoir le développement durable, la paix et la sécurité dans leurs régions respectives. Etant donné que l'évaluation de l’IPF a également conclu que les CER n'avaient pas les capacités requises pour intégrer les questions foncières, il était essentiel que les projets conjoints incluent une composante de renforcement des capacités. Au cours des deux dernières années, l’IPF a continué d'appuyer le Secrétariat de l'IGAD et ses États membres par le biais d'un projet conjoint IPF / IGAD sur l’amélioration *de la gouvernance foncière dans la région de l'IGAD* financé par la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC). Les principaux résultats obtenus sous les auspices du projet au cours des deux dernières années comprennent: i) Amélioration de la capacité humaine et institutionnelle au niveau du Secrétariat de l'IGAD par l'élaboration d'une stratégie pour l'intégration de la gouvernance foncière, l'établissement d'un comité directeur composé de membres issus des Etats membres de l'IGAD au niveau du ministre de l'Etat et du secrétariat permanent, le recrutement du personnel, le développement d'un module d'intégration de la dimension de genre à la gouvernance foncière et à la formation de l'IGAD; ii) Les questions de gouvernance foncière sont intégrées dans les programmes de l'IGAD, en particulier dans la stratégie de l'IGAD; plan régional de mise en œuvre du PDDAA et un nouveau programme sur les terres et les migrations; iii) La capacité des institutions universitaires de la région de l'IGAD à promouvoir la formation, la recherche et le plaidoyer en matière de gouvernance foncière en reliant les institutions au Réseau d'excellence en gouvernance foncière en Afrique (NELGA); iv) Connaissances générées et diffusées, y compris un rapport sur l'intégration de la gouvernance foncière au sein du Secrétariat de l'IGAD et des États Membres; et v) Suivi approfondi des réformes de la politique foncière dans la mesure où trois pays de l'IGAD (Ethiopie, Kenya, Ouganda) font maintenant partie de douze (12) pays pilotes[[8]](#footnote-8) en matière d'intégration de la gouvernance foncière en Afrique (MELA)S'appuyant sur le succès du programme de l'IGAD, l’IPF a collaboré avec le COMESA, l'EAC, la CEEAC, la CEDEAO et la SADC pour finaliser les **plans de travail et les documents de projet conjoints en vue d’intégrer la gouvernance foncière** dans les programmes et projet des communautés économiques régionales (CER). Les ressources ont été utilisées / mobilisées pour le COMESA et la CEDEAO. Cependant, une **promesse ferme de financement de l’IPF a été retirée, mettant dans l’attente le développement des programmes des CER sur la gouvernance foncière.SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ET LA MISE EN OEUVRE DES POLITIQUES FONCIÈRES** La Déclaration de l'UA sur les enjeux et défis fonciers exhortent les États membres à «examiner leurs secteurs fonciers en vue d'élaborer des politiques globales qui tiennent compte de leurs besoins particuliers». La Déclaration de l'UA sur le foncier a également conseillé aux États membres "de prendre les mesures décrites dans le Cadre et Principes directeurs sur les politiques foncières en Afrique pour éclairer leurs stratégies d'élaboration et de mise en œuvre de leurpolitique foncière nationale”. La Commission de l'UA, sous les auspices de l’IPF, a accompli des progrès au cours des deux dernières années dans le soutien des efforts déployés par les États membres dans le domaine de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques foncières. A cet égard, une assistance technique a été fournie et des projets pilotes dont les principaux points saillants des résultats sont décrits ci-dessous. **Soutien au développement de la politique foncière en Zambie:** l’IPF, avec le soutien financier de l'Union européenne (UE) et l'assistance technique de la CEA, a mis en place un projet pour appuyer l'examen de la politique foncière nationale. A cet égard, la Zambie a mis en place une plate-forme multipartite inclusive et participative pour engager tous les acteurs concernés conformément au Cadre et Principes directeurs sur les politiques foncières en Afrique. Grâce au projet, le gouvernement a impliqué des partenaires de développement, y compris l'USAID, ONU-Habitat et la Banque mondiale, en assurant un soutien, notamment en termes de ressources et d'assistance technique pour les consultations avec les chefs traditionnels et d'autres parties prenantes, ainsi que pour l'évaluation des institutions de gestion foncière. L'IPF a fourni des contributions techniques en partenariat avec l'Université de Zambie, dans l'examen de la politique foncière, y compris les principaux résultats des discussions . L'étude pilote de la Zambie montre comment le cadre et les lignes directrices pourraient être mis en œuvre au niveau des pays. Les leçons tirées du projet pilote de la Zambie sont utiles car de nombreux pays domestiquent les CLD et VGGT dans le développement de la politique au niveau des pays. Parmi les principales leçons, mentionnons : i) la nécessité d’un engagement soutenu et un leadership au plus haut niveau de l'ensemble du gouvernement, illustré par la création d'une unité spéciale sous l'autorité directe du président ou du vice-président, pour soutenir, coordonner et suivre le processus de la politique foncière ; ii) une affectation de ressources adéquates est essentielle pour mener des recherches pour u fondé sur des données probantes et pour des consultations multipartites; iii) tout en étant dirigé par le gouvernement, les processus de développement des politiques foncières doivent inclure tous les principaux acteurs, de préférence à travers l’établissement d’un comité consultatif multisectoriel ou un groupe de travail pour rassembler des points de vue et recommander des révisions de la politique; et iv) la coordination et l'alignement des donateurs sont utiles pour canaliser le soutien financier et l'assistance technique. **Soutien technique au Libéria sur la mise en œuvre de la politique foncière:** suite à une demande de soutien de l'Autorité foncière du Libéria, l'IPF a mené une mission de détermination de la portée pour s'accorder sur les domaines de soutien avec le Libéria. Les principaux domaines de soutien comprennent le développement de l'aptitude de l'autorité foncière à développer un plan d'affaires stratégique avec des termes de référence déjà développés. L'IPF mobilise également des partenaires pour soutenir le développement d'un système d'information foncière (SIF). En outre, l'IPF a commencé à travailler en étroite collaboration avec l'Autorité foncière et l'Université du Libéria pour élaborer un programme d'études supérieures sur la gouvernance foncière.**Soutien technique au Groupe de travail du Kenya sur les baux fonciers :** sur la demande du Groupe de travail du Kenya sur les baux fonciers établie par le secrétaire du Cabinet, le ministère des Terres et de la planification physique, l'IPF a fourni une assistance technique, tirée de l'expérience d'autres parties du continent et du monde. Le Groupe de travail a réussi à ***enquêter sur le processus de renouvellement et d'extension des baux depuis l'adoption de la politique foncière globale en 2010.*** L'IPF a partagé des leçons tirées, par exemple, du Ghana, du Malawi, du Libéria et de la Namibie à cet égard. Le soutien a été essentiel pour permettre au Groupe de travail de placer ses enquêtes et la gestion des baux dans le cadre d'outils continentaux et mondiaux en vue d'une bonne gouvernance foncière pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Le soutien de l'IPF a contribué à démontrer comment les outils continentaux et mondiaux tels que la Déclaration de l'UA sur les Terres; le Cadre et les principes directeurs sur la politique foncière en Afrique (C & D); et les Lignes directrices volontaires pour la gouvernance responsable des régimes fonciers, des espaces de pêche et des forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (VGGT), pourraient être «domestiquées» pour traiter des problèmes spécifiques au niveau des pays. Le rapport du groupe de travail a récemment été présenté au ministre et les recommandations, lorsqu'elles seront mises en œuvre, réduiront la fraude et la corruption dans la gestion des baux fonciers.**MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS DE GOUVERNANCE FONCIÈRE DANS L'AGRICULTURE** Conformément au plan de mise en œuvre décennal de l'Agenda 2063, l'IPF a mis en place des activités pour soutenir les efforts visant à relever les défis de la gouvernance foncière afin de moderniser l'agriculture pour accroître la productivité et la production (Objectif 5 de l'UA). En particulier, l'IPF a appuyé les efforts des États membres pour aligner les Plans nationaux d'investissement agricole (PNIA) sur les objectifs de la Déclaration de 2014 de Malabo sur l'agriculture. À cet égard, l' IPF a mobilisé des fonds du Fonds international de développement agricole (FIDA) et a collaboré avec l'Agence de coordination du programme du NEPAD (NPCA) pour élaborer un projet pilote multi-pays. Le projet pilote sur l'intégration de la gouvernance foncière dans les PNIA du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA / PNIA) a été élaboré conformément aux recommandations pour mener le projet dans des pays qui sont à divers stades de mise en œuvre du PDDAA afin de tirer des enseignements utiles et des pratiques prometteuses et développer la capacité des États membres. Le projet est mis en œuvre en Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo (RDC), au Madagascar, au Malawi, au Rwanda et en Tanzanie. Il a jusqu'à présent permis de : générer des preuves sur les principales questions de gouvernance foncière qui entravent la transformation agricole ; de tenir des forums multipartites pour définir les actions clés et les points d'entrée pour les interventions afin de s'assurer que le secteur foncier appuie les ministères de l'agriculture pour atténuer les défis. Les plans d'affaires définissant les actions et les besoins en ressources ont été élaborés comme base pour la mobilisation des ressources, notamment des ressources budgétaires internes. S'appuyant sur les équipes actuelles du PDDAA, les groupes de travail / comités d'agriculture et des terres ont été renforcés et ont réussi à appuyer la révision des stratégies et des plans d'investissement. Afin d'améliorer le programme pour intégrer les préoccupations de gouvernance foncière dans les PNIA, les modules de formation sont finalisés en fonction des besoins identifiés grâce à une évaluation rigoureuse des besoins en capacités. La formation se déroulera sous les auspices du Réseau d'excellence de gouvernance foncière en Afrique (REGFA) par les universités et les institutions de formation au niveau des pays. Les intervenants à former sont : des hauts fonctionnaires, des parlementaires, des chercheurs, des universitaires, du secteur privé, des OSC, des organisations de femmes, des organisations de producteurs, des administrateurs fonciers, des praticiens juridiques, des décideurs, des leaders traditionnels, des leaders locaux, des investisseurs, des associations professionnelles, et des professionnels des médias. Les domaines de formation comprennent: l'intégration de la gouvernance foncière dans le développement, les investissements fonciers à grande échelle (IFGE), l'équité de l'accès à la terre, les droits fonciers des femmes; la gestion des conflits fonciers / règlement des différends; la gestion des conflits fonciers et le règlement des différends; la sécurité foncière et la documentation des droits fonciers; suivi et évaluation; et la recherche et le regroupement des meilleures pratiques en matière de gouvernance foncière.

Pour améliorer le suivi, les cadres de résultats ont été examinés pour les secteurs agricole et foncier et des recommandations ont été faites pour intégrer les domaines et les indicateurs de gouvernance foncière (p. Ex. Sécurité foncière, égalité d'accès à la terre pour les femmes et les jeunes) qui sont essentiels pour transformer l'agriculture. Les six pays pilotent également le suivi et l'évaluation de la gouvernance foncière en Afrique (MELA) pour construire des données de base et d'autres données; suivre les progrès dans la mise en œuvre de la Déclaration de l'UA sur les terres et développer la capacité de suivre les progrès réalisés.**Les leçons et recommandations clés, basées sur les résultats du projet pilote visant à intégrer les terres dans le secteur agricole, comprennent: i) la nécessité d'une capacité soutenue au niveau national pour mener des recherches et des formations sur des problèmes qui entravent l'agriculture et les pratiques prometteuses; ii) le groupe de travail / comité sur l'agriculture et les terres doit être institutionnalisé pour assurer la pérennité; iv) les plans d'activités qui ont été élaborés décrivant les principales actions et les budgets associés doivent être intégrés dans les PNIA pour obtenir des fonds afin de traiter les problèmes de gouvernance foncière; et iv) les indicateurs liés aux terres doivent faire partie de la zone de résultats pour la mise en œuvre de la Déclaration du PDDAA / Malabo. Soutien transversal pour promouvoir l'application conjointe des CLD et VGGT**

L'IPF et la FAO ont continué de mettre en œuvre le protocole d'entente de 2014 visant à appuyer la mise en œuvre de la Déclaration de l'UA sur les problèmes et enjeux fonciers, en favorisant l'application conjointe des Principes directeurs volontaires de la gouvernance du régime foncier, des espaces de pêches et des forêts (VGGT) au niveau des pays. En particulier, les réunions de capitalisation ont été organisées deux fois par an, réunissant des pays qui mettent en œuvre des projets financés par l'Union européenne sur une plate-forme d'échange de connaissances et d'identification des meilleures pratiques. Cinq autres pays (Cameroun, Ghana, Guinée-Bissau, Soudan Ouganda) ont été ajoutés aux pays de la phase I (Angola, Burundi, Côte d'Ivoire, Ethiopie, Kenya, Malawi, Niger, Somalie, Soudan du Sud et Swaziland et Zambie). **RENFORCER DES CAPACITÉS HUMAINES ET TECHNIQUES POUR LA GOUVERNANCE FONCIÈRE**La Déclaration de l'UA sur les probèmes et enjeux fonciers en Afrique invite instamment les États membres à «construire des capacités humaines, financières et techniques adéquates pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des politiques foncières». Les résultats clés du travail de l'IPF à l'appui des États membres dans le renforcement des capacités en ressources humaines conformément à la Déclaration de l'UA sur les terres comprennent: un *rapport d'évaluation sur les lacunes dans les programmes d'études sur la gouvernance foncière en Afrique* ; préparation de *lignes directrices pour le développement des programmes d'études sur la gouvernance foncière en Afrique* ; le lancement d'un projet sur le renforcement de la gouvernance foncière en Afrique (SLGA) visant à améliorer les capacités de formation et de recherche et à créer un réseau d'excellence de la gouvernance foncière en Afrique (NELGA). Le projet SLGA est mis en œuvre en collaboration avec l'Agence allemande pour la coopération internationale (GIZ) et la Banque mondiale, avec le soutien financier du Ministère de la Coopération économique et du Développement (BMZ) de la république fédérale allemande. Les principaux résultats obtenus sont listés ci-dessous:***Les écarts dans les programmes de gouvernance foncière ont été identifiés:*** l'IPF, financée par l'Union européenne (UE), a préparé un *rapport d'évaluation sur les lacunes dans les programmes d'études sur la gouvernance foncière en Afrique,* basé sur un examen complet des besoins du secteur de la gouvernance foncière, en particulier les compétences et l'expertise requises par les professionnels de la terre pour soutenir les institutions publiques et privées de gestion foncière, dont les autorités traditionnelles. Le rapport fournit également un synopsis de l'état actuel de la formation sur la gouvernance foncière, en examinant un large éventail d'institutions d'enseignement supérieur. Le rapport analyse ensuite les principales lacunes dans les programmes utilisés pour former les professionnels de la terre en Afrique, en soulignant les axes qui doivent être renforcés dans les domaines de la formation, de la recherche, du réseautage et des partenariats. Les domaines clés qui doivent être renforcés dans les programmes d'études sont: l'impact du colonialisme; le domaine de l'État et et le monopole foncier de l’Etat; la décentralisation de l'administration foncière; la gouvernance des terres rurales et urbaines; l’administration des terres dans les juridictions coutumières; les acquisitions de terres à grande échelle; le foncier, religion et culture; la corruption dans la gestion des terres; les droits fonciers des femmes et des groupes vulnérables; le changement climatique et gestion des ressources naturelles; innovation et technologie dans le domaine du foncier; méthodes et outils de gestion des conflits; éthique dans les métiers liés au secteur foncier; instruments mondiaux et régionaux pertinents pour le secteur foncier (ODD, Agenda 2063, Déclaration de l'UA sur les terres, etc.); et amélioration des compétences, conception et conduite de la recherche. Le rapport fait une recommandation générale à l'IPF de développer des lignes directrices pour l'élaboration de programmes d’études sur la gouvernance foncière en Afrique afin d'accélérer les changements nécessaires dans les programmes d'études ainsi que les modalités de formation, de recherche et de mise en réseau entre les établissements d'enseignement supérieur.***Des lignes directrices pour l'élaboration de programmes d'études sur la gouvernance foncière ont été élaborées:*** compte tenu de la recommandation ci-dessus, L'IPF développe des lignes directrices pour l'approbation et l'utilisation par les institutions d'enseignement supérieur en Afrique. La structure des *Lignes directrices pour le développement du curriculum sur la gouvernance foncière en Afrique* est présentée ci-dessous. **Tableau 2. Structure des lignes directrices pour le développement des programmes d'études**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Chapitre** | | **Lignes directrices** |
| 1. | Introduction |  |
| 2. | Evolution de la gouvernance foncière en Afrique | Ligne directrice 1 |
| 3. | Industrie et programmes | Ligne directrice 2 |
| 4. | Gouvernance foncière dans les zones rurales | Lignes directrices 3, 4, 5,6 |
| 5. | Zones urbaines et périurbaines | Lignes directrices 7,8 |
| 6. | Droits fonciers des femmes | Lignes directrices 9,10 |
| 7. | Environnement et changement climatique | Lignes directrices 11, 12,13 |
| 8. | Conflits et gouvernance foncière | Lignes directrices 14, 15, 16,17 |
| 9. | Régime foncier et droits fonciers | Lignes directrices 18, 19,20 |
| 10. | Recherche et innovation | Lignes directrices 22, 23, 24, 25,26 |
| 11. | Opérationnalisation des lignes directrices |  |
|  |  |  |

**sur la gouvernance foncière en Afrique**

***Un réseau d'excellence sur la gouvernance foncière (NELGA) a été établi:*** L'IPF a mené plusieurs activités clés qui ont abouti à l'établissement de NELGA comme suit: i) la convocation d'institutions d'enseignement supérieur et de recherche pour valider une feuille de route pour la création de NELGA; ii) une cartographie complète des institutions d'enseignement supérieur menant des formations et des recherches sur la gouvernance foncière; iii) sélection et validation de cinq nœuds régionaux de NELGA, notamment: Afrique centrale (Université de Yaoundé 1, Cameroun); Afrique orientale (Université Ardhi, Tanzanie); Afrique du Nord (Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Maroc); Afrique australe (Université de Namibie des sciences et de la technologie, Namibie); et l'Afrique de l'Ouest (Université Kwame Nkrumah de Science et Technologie, Ghana); iv) évaluation des écarts de capacité des nœuds régionaux pour établir des lacunes; v) a fourni une assistance technique pour le recrutement et l'insertion des coordinateurs de nœuds. L'IPF soutient l'élaboration de plans d'affaires pour guider les opérations.***Élaboration en cours de programmes d'études et programme d'études supérieures sur la gouvernance foncière en Afrique:*** en reconnaissance du nombre limité des programmes complets qui répondent aux réalités de l'Afrique en matière de gouvernance foncière, l'IPF travaille avec l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, (IAV) Maroc et l'Université du Libéria pour développer des programmes d'études supérieures sur la gouvernance foncière. .Ceci est basé sur les demandes des deux institutions. L'IPF coordonnera l'assistance technique en experts et partenaires pour aider les deux universités en fonction des *Principes directeurs pour le développement des programmes d'études sur la gouvernance foncière en Afrique*. L'IPF travaille également en étroite collaboration avec l'Université Ardhi (Tanzanie) et l'Institut de recherche sur la pauvreté, l'agriculture et la terre (PLAAS) de l'Université de Western Cape en Afrique du Sud pour répondre à leurs demandes de soutien dans l'examen des programmes de maîtrise et de doctorat. L'objectif de l'examen est d’intégrer les aspects clés des Lignes directrices pour le développement des programmes d'études.***Programmes de formation à court terme pour les professionnels / acteurs du secteur foncier:*** l'IPF a organisé plus de vingt (20) formations et événements de sensibilisation pour plus de sept cents (700) professionnels et acteurs du secteur foncier, 31% des participants étaient des femmes. Ceux visés par les programmes de formation comprenaient des professionnels de l'administration foncière qui ont bénéficié d'une formation conjointe IPF / RCMRD sur l'administration efficace des terres; les professionnels du droit, les directeurs des bureaux d'investissement et les chefs traditionnels qui ont suivi une formation sur l'utilisation des Principes directeurs pour les investissements fonciers à grande échelle (LSLBI) dans la négociation et la mise en œuvre des contrats d'investissement foncier; des professionnels du secteur fonciers, de l'agriculture et d'autres professionnels ont reçu une formation sur l'intégration des terres dans l'agriculture, entre autres. L'IPF collabore avec PLAAS, basé à l'Université de Western Cape pour développer une série de programmes de formation pour les professionnels du secteur foncier. Une évaluation des besoins de formation des professionnels du secteur foncier est en cours à cet égard.

**PLATES-FORMES POUR LA DIFFUSION DE LA CONNAISSANCE ET LE PARTAGE DE LEÇONS**

La Déclaration de l’UA sur les enjeux fonciers note l’importance d’organiser des plateformes pour « faciliter l’échange d’expériences et des leçons et la diffusion des meilleures pratiques dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi des politiques foncières sur la base de l’expérience acquise par les États membres ». À cet égard, le LPI a organisé environ vingt-cinq (25) événements au cours des deux dernières années afin de délibérer, diffuser des connaissances et partager les leçons et les meilleures pratiques, atteignant plus de mille sept cent (1 700) décideurs clés. Parmi les principaux acteurs concernés, on peut citer: i) ***les chefs supérieurs / autorités traditionnelles*** réunis dans un séminaire pour sensibiliser quarante (40) chefs traditionnels supérieurs, y compris neuf (9) reine mères. Un communiqué soutenant l’application des Principes directeurs sur les ressources terrestres à grande échelle a été publié et un ***Forum pour les autorités traditionnelles africaines (FATA) a été*** initié; ***ii)*** ***Les commissaires en charge du foncier*** se sont réunis en partenariat avec l’Initiative des droits et ressources (RRI) et le Ministère des terres et des ressources naturelles au Ghana avec 14 pays africains (Burkina Faso, Côte d’Ivoire, Ghana, Kenya, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali , Niger, Nigeria, Tanzanie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe). Les pays ont partagé des leçons et des informations sur les défis et les possibilités d’obtenir des droits fonciers communautaires. Les commissaires en charge du foncier ont publié un communiqué soulignant l’importance de maintenir une plate-forme pour une réunion régulière pour l’échange entre les commissaires africains en charge du foncier; ***iii)*** ***les Banques centrales, les ministères des finances, de la planification et du développement économique*** se sont réunies lors d’un événement parallèle durant la Conférence des ministres des finances, de la planification et du développement de l’UA / CEA en Afrique à Dakar, au Sénégal. *Investir dans les terres d’Afrique pour catalyser la croissance économique et la prospérité - Un dialogue ministériel* a permis une meilleure sensibilisation, a amélioré les connaissances sur les approches novatrices pour stimuler les investissements fonciers pour une croissance économique inclusive, la cohésion sociale et le développement durable; ***iv) le dialogue ministériel des ministres en charge du foncier*** organisé sous les auspices du quatrième forum de haut niveau sur la gestion globale de l’information géospatiale des Nations Unies (UNGGIM) en avril 2016, auquel ont participé plus de trois cent (300) participants de cinquante-sept (57) pays.**Conférence sur la politique foncière en Afrique-2017:** suite à l’organisation réussie de la Conférence inaugurale sur la politique foncière en Afrique (CAPF) en novembre 2014 au cours de laquelle trois cent cinquante (350) chercheurs, décideurs et autres parties prenantes ont participé, le LPI tiendra la deuxième CAPF du 14 au 17 novembre 2017. Le CAPF est une plate-forme de dialogue multipartite pour le partage des connaissances et de l’expérience, ainsi qu’une plateforme de plaidoyer en matière d’élaboration, de mise en œuvre et de suivi des politiques foncières. Le CAPF-2017 renforcera l’engagement et la capacité pour des réformes foncières en améliorant l’accès aux connaissances et à l’information qui renseignent les politiques foncières. Le CAPF-2017 se tiendra sous le thème: «L’Afrique que nous voulons: Réaliser une transformation socio-économique grâce à un accès inclusif et équitable à la terre par les jeunes». Le thème est aligné sur la Déclaration de l’UA de l’année 2017 comme l’année des jeunes comme agents pour la transformation socio-économique sous le thème «Tirer pleinement parti du dividende démographique de l’Afrique par l’investissement dans la jeunesse». La promotion de la participation des jeunes dans la prise de décision et leur autonomisation par l’accès à la terre et à d’autres ressources naturelles permettra de bénéficier pleinement du potentiel économique de l’Afrique en exploitant le dividende démographique et en contribuant à la réalisation de l’Afrique que nous voulons comme prévu dans l’Agenda 2063. **SUIVI ET ÉVALUATION DE LA GOUVERNANCE FONCIÈRE EN AFRIQUE**La Déclaration de l’UA sur les problèmes et enjeux fonciers demande à la Commission de l’UA, en collaboration avec les CER, la Commission économique des Nations Unies pour l’Afrique (CEA) et la Banque africaine de développement (BAD), de «prendre des mesures en vue de la mise en place de mécanismes pour assurer le suivi des progrès accomplis et l’établissement de rapports périodiques par les États membres sur les progrès réalisés». Suite à l’approbation du Cadre de suivi et d’évaluation de la politique foncière en Afrique par le CTS inaugural de 2015 sur l’agriculture, le développement rural, l’eau et l’environnement, le LPI s’est associée à l’Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) pour mettre en œuvre un projet pilote sur le suivi et l’évaluation de la gouvernance foncière en Afrique (MELA). La première phase du projet est appuyée par l’Union européenne et le gouvernement allemand et mise en œuvre dans douze pays: la Côte d’Ivoire, la République démocratique du Congo (RDC), l’Éthiopie, le Kenya, Madagascar, le Malawi, le Niger, le Nigéria, le Rwanda , La Tanzanie, l’Ouganda et la Zambie. La sélection des pays a été effectuée, entre autres, pour tirer parti des ressources d’autres initiatives foncières du LPI et des partenaires au niveau des pays. **LE GENRE, LES FEMMES ET LA QUESTION FONCIÈRE**

En approuvant la Déclaration de l’UA 2009 sur les enjeux fonciers, les chefs d’État et de gouvernement africains «ont décidé de renforcer la sécurité du régime foncier pour les femmes qui nécessitent une attention particulière» et «veiller à ce que les lois foncières prévoient un accès équitable à la terre et aux ressources connexes ... ». Le CTS sur l’agriculture, le développement rural, l’eau et l’environnement ayant examiné les conclusions et les recommandations d’une étude d’évaluation du LPI sur la situation des droits fonciers des femmes, a recommandé aux États membres d’allouer 30% dedroits fonciers documentés aux femmes et d’améliorer les droits fonciers des femmes par des mécanismes législatifs et autres. Au cours des deux dernières années, le LPI a promu l’objectif de 30% pour les droits fonciers des femmes à travers: i) le lancement de la campagne de 30% pour les droits fonciers des femmes, en marge du Sommet de l’UA à Kigali, au Rwanda, en juin 2016; ii) un plaidoyer relatif à l’objectif de 30%, finalement approuvé dans la «Charte des femmes» de l’Initiative du Kilimandjaro des femmes au niveau de la base, en Tanzanie, en octobre 2016; et iii) l’engagement mondial manifesté lors de la réunion du Comité sur la sécurité alimentaire mondiale (CSA) en octobre 2016 à Rome, en Italie; iv) l’événement parallèle à la sensibilisation lors de la réunion du Comité de la condition de la femme (CSW) à New York en mars 2017; v) la sensibilisation au niveau du Parlement panafricain en août 2017. En 2016, le LPI et Landesa ont commencé la mise en œuvre d’un projet visant à promouvoir les droits fonciers des femmes, y compris la campagne de 30%. À cet égard, Landesa a détaché auprès du LPI un expert sur les questions du genre et foncières grâce à une subvention de la Fondation Packard. En plus du plaidoyer pour la campagne de 30%, d’autres résultats obtenus comprennent: le développement de modules de formation sur l’intégration de la dimension genre dans la gouvernance foncière; assurer l’égalité entre les sexes dans les Principes directeurs pour le développement des programmes d’études sur la gouvernance des terres en Afrique et le cadre de suivi et d’évaluation de la gouvernance foncière. Un programme Genre, Femmes et Terre a été inclus en reconnaissance de la nécessité d’un appui durable pour atteindre l’objectif de 30% et dans le cadre du Centre africain de politique foncière (ALPC) pour coordonner la mise en œuvre des engagements relatifs aux femmes et aux questions foncières.

**PARTIE III: PRINCIPAUX RÉSULTATS DES RECHERCHES RELATIVES À LA GOUVERNANCE FONCIÈRE EN AFRIQUETERRE, ETHNICITÉ ET CONFLIT EN AFRIQUE** Le LPI a dirigé une étude sur la terre, l’ethnicité et les conflits en Afrique afin d’accroître les connaissances sur les conflits fonciers liés à l’ethnicité et d’améliorer la paix et la sécurité. En outre, la résolution des conflits est une base solide pour atteindre les objectifs de l’Agenda 2063 de l’Afrique et les ODD. Les preuves produites dans cette étude contribueront à aborder les causes profondes des conflits, à travers le développement de politiques foncières basées sur les principes d’équité et d’égalité intégrés dans le Cadre et les Principes directeurs sur la politique foncière en Afrique. L’étude fournit un contexte historique d’identité ethnique en Afrique; les points forts et faiblesses de la diversité ethnique dans les sociétés africaines; la nature de l’identité ethnique en Afrique contemporaine; examine certains des conflits en Afrique et la mesure dans laquelle ils ont été causés par l’appartenance ethnique, le contrôle et l’accès aux ressources foncières; analyse les racines politiques et sociales de l’ethnicité politisée en Afrique et leurs liens avec la terre; identifie et analyse les impacts des conflits fonciers et ethniques sur la stabilité et la productivité des moyens de subsistance; fournit des leçons et les meilleures pratiques sur la manière dont la diversité ethnique en Afrique pourrait être utilisée comme outil de consolidation de la paix et d’harmonie sociale. Le rapport fait des recommandations sur les meilleures pratiques en matière de formulation de la politique foncière en relation avec la diversité ethnique pour un développement socio-économique et des moyens de subsistance durables et pacifiques et une harmonie sociale. Les conflits ethniques liés à la terre en Afrique prennent différentes formes. Alors que certains conflits englobent l’ensemble de la nation, par exemple au Burundi et au Rwanda, d’autres, comme à l’Est de la République démocratique du Congo (RDC), le nord du Mali et la Côte d’Ivoire, sont plus localisés. Une analyse causale de ces conflits présente de fortes interconnexions avec des griefs fonciers qui pourraient être résolus par des politiques foncières inclusives et le renforcement des capacités des professionnels en charge du foncier afin qu’ils soient sensibles aux conflits dans l’exercice de leurs fonctions. Bien que certains conflits violents dans de nombreuses régions d’Afrique soient liés à l’exclusion politique, l’étude montre également que d’autres sont liés au changement climatique, à l’accès inéquitable aux ressources foncières et à la manière dont les dirigeants et les décideurs traitent les préoccupations sociales, économiques et culturelles. La terre est au cœur des moyens de subsistance en Afrique, de sorte que le contrôle, l’accès et la concurrence pour les ressources terrestres sont souvent utilisés pour propager les inégalités socio-économiques. Par conséquent, les identités ethniques sont amplifiées, durcies et politisées afin de faire des revendications sur la terre et ses ressources. Comme l’illustre le rapport, les conflits liés à la terre ne sont pas seulement basés sur la concurrence pour la terre et ses ressources, ainsi que l’insécurité liée au régime foncier, mais aussi en raison des luttes locales de pouvoir, de la mauvaise gouvernance et d’un leadership qui utilise plusieurs fronts, comme l’appartenance ethnique, le genre , et l’emplacement, pour faire avancer un programme politique non inclusif. Le rapport affirme fortement que, lorsque les dirigeants politisent l’ethnicité et l’instrumentalisent pour l’acquisition du pouvoir et de la propriété foncière, ils créent un cercle vicieux d’accès inéquitable à la terre et à d’autres ressources naturelles et déclenchent une vague cyclique de conflits incontrôlés. La convergence de l’autorité politique et de l’autorité sur les terres est une recette pour la plupart des conflits violents à travers le continent. Le rapport montre que les réformes foncières qui sont plus inclusives et durables et axées sur les personnes peuvent servir de dissuasion à la violence. Les politiques foncières intégrées sont essentielles pour réduire les conflits liés à la terre. En raison de facteurs historiques, le pluralisme dans le régime foncier est la norme en Afrique. Il est important que les États membres adoptent des approches hybrides innovantes qui combinent les meilleurs systèmes communautaires et fonciers légaux en tirant parti des expériences communautaires afin de renforcer les droits fonciers coutumiers tout en veillant à ce que les droits des femmes et d’autres groupes marginalisés soient respectés. Ces solutions communautaires incluent la cartographie, la démarcation et la documentation des droits fonciers et des revendications au niveau communautaire. En plus de veiller à ce que la reconnaissance juridique du droit coutumier soit compatible avec les garanties constitutionnelles et statutaires pour les droits fonciers des femmes, il est essentiel d’intégrer des dispositions sensibles au genre dans le cadre législatif reconnaissant le droit coutumier. Le droit et les pratiques coutumiers ne doivent pas être considérés comme violant les dispositions constitutionnelles qui protègent les droits fonciers des femmes. La nécessité de garantir les droits fonciers collectifs des communautés est d’égale importance**.** Lorsque les terres appartenant à la collectivité ne sont pas documentées ou enregistrées, elles ont tendance à être appropriées par les agences de l’État, l’élite économique et politique, les spéculateurs fonciers et les investisseurs étrangers. La sécurisation des droits fonciers communautaires devrait être priorisée, surveillée et évaluée à travers le continent.

**CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS CLÉS**

**Centre africain de politique foncière**

La CUA doit travailler en étroite collaboration avec la CEA et la BAD afin de mettre en œuvre la décision du CTS 2015 visant à lancer et à mettre en place le Centre africain sur les politiques foncières (CAPF), pour assurer le leadership et coordonner la mise en œuvre des engagements liés à la gouvernance foncière. Conformément aux recommandations du Comité de pilotage de l’IPF et celles des divers rapports d’évaluation, il est essentiel d’institutionnaliser le CAPF afin d’assurer la viabilité financière, l’efficacité opérationnelle et l’appropriation par les États membres.

**Lignes directrices pour le développement des programmes d’études sur la gouvernance foncière en Afrique**

Le Comité technique spécialisé de l’UA est appelé à approuver les lignes directrices pour le développement de programmes d’étudétudes sur la gouvernance foncière en Afrique afin de permettre l’opérationnalisation par les Communautés économiques régionales et les États membres et afin de jouer un rôle de surveillance continue pour assurer sa mise en œuvre.

*Les communautés économiques régionales (CER)* sont appelées à diffuser et sensibiliser les États membres sur l’importance des lignes directrices et à constituer des plates-formes pour le partage des leçons. *Les États membres* sont invités à renforcer les ressources financières et humaines, les ministères en charge de l’éducation et des ressources naturelles et terrestres jouant un rôle central à cet égard. *Les universités et les autres institutions* concernées sont invitées à utiliser les lignes directrices pour élaborer de nouveaux programmes et à examiner les programmes existants.

*Le LPI / CAPF* est invité à travailler avec les institutions membres du REGFA pour mener une cartographie complète afin d’identifier les institutions destinées à la diffusion des lignes directrices, complétée par la mise à disposition des lignes directrices sur les sites Web stratégiques tels que ceux des membres du Consortium LPI, la Commission de l’Union africaine, la CEA, la BAD et d’autres.**La question foncière et les Plans nationaux d’investissement agricole (PNIA)**

S’appuyant sur le succès déjà atteint, il est nécessaire d’élaborer et de mettre en œuvre des plans d’affaires et d’institutionnaliser des comités multisectoriels qui appuient l’intégration de la gouvernance foncière dans les PNIA ainsi que de mobiliser des ressources afin de mettre à l’échelle les interventions assurant des synergies avec des efforts plus larges pour aligner les PNIA avec les objectifs de Malabo. Il est également important d’élargir l’intégration de la gouvernance foncière à d’autres secteurs liés à la terre.S’appuyant sur l’engagement et l’élan obtenus dans l’intégration des questions de gouvernance foncière dans les programmes des CER, il est essentiel d’adopter une stratégie plus durable pour financer les projets conjoints LPI / CER développés au cours des deux dernières années. Ceci est d’une importance particulière compte tenu des priorités changeantes des partenaires financiers.**Droits fonciers des femmes**

Les gouvernements doivent réexaminer leurs politiques afin d’assurer des cadres juridiques sensibles aux questions de genre et favorables à la promotion et à la protection des droits fonciers des femmes. À cet égard, il est urgent de disposer de données ventilées par sexe pour déterminer la situation des femmes et suivre la mise en œuvre de l’objectif de 30% relatif aux droits fonciers des femmes.**Terre, ethnicité et conflit**

Il est nécessaire de veiller à ce que les politiques foncières et l’administration foncière soient efficaces pour atténuer les conflits liés à la terre et à l’ethnie. À cet égard, il est nécessaire d’élaborer des lignes directrices, à l’intention des gouvernements, des négociateurs de la paix et des acteurs de la consolidation de la paix pour prévenir et traiter les conflits liés à la terre et l’ethnie en Afrique.

1. Premier plan de mise en œuvre décennal 2014 - 2023: L'Afrique que nous voulons, un cadre stratégique partagé pour une croissance inclusive et un développement durable, CUA, septembre 2015 [↑](#footnote-ref-1)
2. Déclaration sur les enjeux et défis fonciers en Afrique, Assembly / AU / Decl. / (XIII) Rev. I, 2009 [↑](#footnote-ref-2)
3. Lignes directrices de mise en œuvre du PDDAA par pays dans le cadre de la Déclaration de Malabo, 1. [↑](#footnote-ref-3)
4. Cadre et lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique: un cadre pour renforcer les droits fonciers, améliorer la productivité et les moyens de subsistance sécurisés, UA / CEA / BAD, 2010. [↑](#footnote-ref-4)
5. Lignes directrices de mise en œuvre du PDDAA par pays dans le cadre de la Déclaration de Malabo [↑](#footnote-ref-5)
6. Directives techniques: document pour la préparation du Rapport du bilan biennal Rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs et cibles de la Déclaration de Malabo, CUA, 2017 [↑](#footnote-ref-6)
7. Rapport de la Conférence inaugurale du Comité technique spécialisé sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et de l'environnement, CUA, 2015 [↑](#footnote-ref-7)
8. Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Ethiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Niger, Nigéria, Rwanda, Tanzanie, Ouganda, Zambie [↑](#footnote-ref-8)